

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 16 juin 2025 à 13 h 30.

## **DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE STRUCTURE ACADÉMIQUE ET SOUTIEN À LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT les articles 10, 51 al. 3 c) et al. 4 et 62 al. 2 d) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'Annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres à l'emploi de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CA599-06.02-R6446 (9 juin 2014) relative à la nomination de Olivier Malo à titre de vice-recteur aux ressources humaines pour un mandat de cinq ans à compter du 11 août 2014, la résolution 2019-CA659-04.02.16-R7240 (25 février 2019) relative au renouvellement de son mandat pour une période de trois ans à compter du 11 août 2019 et la résolution 2022-CA692-04.02.01-R7731 (28 février 2022) relative au renouvellement de son mandat pour une période de cinq ans à compter 11 août 2022;

CONSIDÉRANT le plan de restructuration relatif au projet de déploiement de la nouvelle structure académique et de soutien à la transformation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se donner les moyens d'accompagner cet important changement et de dégager les ressources nécessaires;

CONSIDÉRANT les explications du recteur;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

1. de créer temporairement le Vice-rectorat à la restructuration académique et à l'amélioration continue, de le rattacher au Rectorat et de modifier l'organigramme institutionnel en conséquence, et ce, jusqu'à la fin de la mise en place des nouvelles structures de gestion académique;
2. de créer le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à la restructuration académique et à l'amélioration continue;

3. d'adopter la description de fonctions du poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la restructuration académique et à l'amélioration continue, telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution;

[ANNEXE 2025-CA740-02.02-R8139A](#)

4. de nommer Olivier Malo à titre de vice-recteur à la restructuration académique et à l'amélioration continue à compter du 22 juin 2025 jusqu'au 10 août 2027;

5. de créer le poste de conseillère-cadre ou de conseiller-cadre à la restructuration académique et de le rattacher au Vice-rectorat à la restructuration académique et à l'amélioration continue;

6. de nommer Caroline Couture à titre de conseillère-cadre à la restructuration académique à compter du 22 juin 2025 pour une durée approximative de deux ans;

7. d'octroyer un contrat temporaire de direction adjointe d'une durée de deux ans au sein du Service du développement humain et organisationnel;

8. de modifier le nom du « Vice-rectorat aux ressources humaines » pour le « Vice-rectorat au développement humain et organisationnel »;

9. d'autoriser l'ouverture du poste de vice-rectrice ou vice-recteur au développement humain et organisationnel;

10. d'adopter la description de fonctions du poste de vice-rectrice ou vice-recteur au développement humain et organisationnel, incluant les exigences du poste, telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution.

[ANNEXE 2025-CA740-02.02-R8139B](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

---

M<sup>e</sup> Éric Hamelin

Secrétaire général